



LA NEWSLETTER FI

Fédération Française Aéronautique

N° 3 - Décembre 2011

Bonjour,

Le séminaire FI, organisé les 3 et 4 décembre par la FFA avec le soutien de la DGAC, a remporté un vif succès.

Plus de 120 personnes ont assisté à ces deux journées riches en échanges et communications.

Un tour complet de la situation des instructeurs, a permis d'appréhender au mieux les évolutions à venir dont la mise en œuvre des nouvelles dispositions AIRCREW.

Des interventions techniques et réglementaires ont éclairé les participants sur les moyens de parvenir à passer au mieux les évolutions futures, dont par exemple la mise en place des ATO au sein de nos aéro-clubs mais aussi l'arrivée de nouvelles technologies comme les glass cockpits et les avions LSA.

L'intégralité des débats a pu être suivie sur internet, certains internautes n'hésitant pas à intervenir en direct dans le débat !.

Excellentes fêtes de fin d'année et bons vols à tous !

La commission formation.

AU PROGRAMME DE CETTE NEWSLETTER:

Le Séminaire FI FFA :

Toutes les présentations des intervenants du séminaire sont à votre disposition en téléchargement libre en cliquant sur le lien suivant : [Présentations.pdf \(26Mo\)](#)

Le pack Assurance Instructeur FI/FE :

Savez-vous que le pack Assurance Instructeur FI/FE souscrit par votre Fédération est parfaitement adapté à vos besoins ? Il vous apporte une véritable protection car il bénéficie de véritables avancées qui tiennent compte des retours d'expérience de nos 600 aéro-clubs affiliés.

Avec un bilan global très positif (Près de 20% de contrats souscrits en plus cette année), le montant de la prime RC instructeur (95€) reste inchangé pour 2012.

A ce jour, le pack assurance FI/FE de la FFA offre le tarif le plus avantageux du marché ainsi que les meilleures garanties pour les instructeurs

N'oubliez pas que le pack FI/FE de la FFA, en responsabilité civile ou en individuelle accident, vous apporte:

- **Une garantie RC du FI à titre personnel** dans le cas où sa responsabilité d'instructeur pourrait être recherchée,
- **Une garantie RC qui intervient en complément ou à défaut de la garantie principale** du contrat RC aéronef si celui-ci est insuffisant ou défaillant,
- **Une garantie RC accessible à tout FI licencié FFA** et à tout instructeur d'un organisme affilié à la FFA,
- **Une garantie RC étendue lors de vos activités d'enseignement et de perfectionnement** si vous volez sur un avion appartenant à un propriétaire privé,
- **Une garantie RC sans seuil d'intervention,**
- **Une garantie protection juridique en cas de poursuites ou si vous êtes victime d'un préjudice,**
- **Une garantie IA plus complète que la garantie de base du pilote privé et qui vous couvre même en** dehors des vols de double commande,
- **Un capital garanti plus important** (30 500€ en cas de décès),
- **Une garantie assistance complète** qui inclut le rapatriement médical,
- **Un montant de cotisation adapté pour 2012 (tarifs identiques à 2011).**

Alors, rejoignez les très nombreux instructeurs FFA qui ont déjà adhéré !!

[Formulaire de souscription et les notices](#)